

Objectifs	Orientations	Dispositions correspondantes	Projet Concerné	
Gouvernance, aménagement, sensibilité, communication				
Faire en sorte que toutes les actions envisagées dans le cadre du SAGE puissent être mises en œuvre par un portage cohérent Faciliter la cohérence et la compatibilité des documents d'urbanisme avec les orientations et les objectifs du SAGE.	G. 1: Gouvernance et coordination	1	Assurer la cohérence et la coordination des initiatives territoriales sur la gestion de l'eau à l'échelle du territoire du SAGE	Non
		2	Assurer une coordination inter-SAGE	Non
	G. 2 : Sensibilisation, pédagogie et valorisation des actions	3	Développer, mettre en œuvre un plan de communication et de partage d'expériences	Non
		4	Intégrer les objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme	Non
	G. 3 : Intégration des enjeux du SAGE dans les projets d'aménagements et dans la planification urbaine	5	Assurer une animation et un appui auprès des collectivités et aménageurs pour l'intégration des enjeux liés à l'eau dans les aménagements	Non
		6	Mettre en œuvre les modalités de l'exercice de la police de l'eau sur la Bièvre aval	Non
Milieux				
Atteindre le bon potentiel ou bon état écologique pour les masses d'eau selon les échéances fixées par le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands	M. 1 : Renaturation et réouverture de tronçons cohérents	7	Etudier les possibilités de réouverture des cours d'eau et rigoles et mener les travaux	Non
		8	Accompagner et coordonner les maitres d'ouvrage dans leurs projets de réouverture des cours d'eau	Non
		9	Poursuivre les études de faisabilité d'un rejet de la Bièvre en Seine sur le territoire de la ville de Paris	Non
	M. 2 : Restauration hydromorphologique	10	Améliorer la connaissance sur l'hydromorphologie de la Bièvre et ses affluents y compris sur les rigoles	Non
		11	Procéder aux travaux de restauration hydromorphologique	Non
	M. 3 : Amélioration de la continuité écologique (sédimentaire et piscicole) et hydraulique (latérale et transversale)	12	Accompagner et coordonner les maitres d'ouvrage dans leurs projets d'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau	Non
		13	Réaliser les travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique	Non
		14	Identifier le tracé de la Bièvre et de ses affluents dans les documents d'urbanisme	Non
		15	Préconiser des marges de recul de l'implantation des constructions futures par rapport aux cours d'eau	Non
		16	Définir une marge de recul de l'implantation des constructions futures par rapport aux cours d'eau	Non
		17	Limiter l'artificialisation des cours d'eau	Non
	18	Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme	Non	

	M. 4 : Préservation, restauration et valorisation des zones humides	19	Eviter toute dégradation des zones humides	Non
		20	Orienter les mesures compensatoires dans le cadre d'impacts résiduels de projets d'aménagements sur les milieux aquatiques ne pouvant être réduits ou évités	Non
		21	Assurer une gestion adaptée et restaurer les zones humides à enjeux environnementaux	Non
		22	Encourager à l'acquisition foncière des zones humides	Non
	M. 5 : Préservation et gestion des milieux aquatiques associés	23	Améliorer la connaissance sur les espèces invasives et lutter contre leur expansion	Non
		24	Etablir des plans de gestion piscicole	Non
		25	Limiter la création de plans d'eau	Non
Qualité				
Atteindre le bon potentiel ou bon état sur les masses d'eau selon les échéances fixées par le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands	Q. 1 : Réduction des rejets permanents d'eaux usées domestiques, artisanales et industrielles	26	Réaliser, actualiser les schémas directeurs d'assainissement	Non
		27	Prioriser les zones d'action, contrôler et mettre en conformité les rejets d'eaux usées domestiques et non domestiques	Non
		28	Communiquer, sensibiliser les élus sur les contrôles et mises en conformités des rejets	Non
	Q. 2 : Réduction des rejets temporaires (en temps de pluie) d'eaux usées domestiques, artisanales et industrielles	29	Acquérir des connaissances sur l'ensemble des points de déversements en temps de pluie	Oui
		30	Réaliser les travaux de réduction des déversements d'eaux usées non traitées au milieu "naturel"	Oui
	Q. 3 : Gestion des rejets ponctuels en eau traitée au milieu naturel en provenance des stations d'épurations privées	31	Disposer des données d'autosurveillance des stations d'épuration du bassin rejetant leurs eaux traitées sur le territoire du SAGE	Non
	Q. 4 : Réduction de la pollution phytosanitaire	32	Accompagner les collectivités dans une démarche zéro phyto à horizon 2020	Oui

		33	Assurer la cohérence des démarches sur le bassin et les échanges entre les différents gestionnaires d'infrastructures	Non
		34	Informier et sensibiliser la population à la réduction du recours aux produits phytosanitaires	Non
		35	Améliorer la connaissance sur les pratiques phytosanitaires et de fertilisation sur les terres agricoles du plateau de Saclay	Non
		36	Inciter à la mise en place de baux environnementaux sur le plateau de Saclay	Non
		37	Améliorer la connaissance sur la contribution de drains agricoles à l'amont aux apports de phytosanitaires et également de nitrates	Non
		38	Recommander la mise en place de dispositifs de phytoremédiation à l'aval des drains agricoles existants	Non
		39	Végétaliser les fossés drainants à ciel ouvert, leurs exutoires et milieux de pente	Non
Prévenir et gérer le risque d'inondations et submersions par débordements de réseaux	R. 1 : Prévision des désordres, des crues de la Bièvre et de ses affluents et des débordements de réseaux : surveillance et anticipation	40	Développer auprès des collectivités locales et du grand public un volet « culture du risque inondation »	Non
		41	Anticiper les désordres et améliorer la communication et la coordination des maitrises d'ouvrages compétentes dans la gestion du système Bièvre en temps de pluie	Non
	R. 2 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens par l'intégration du risque d'inondation par débordements de cours d'eau dans l'urbanisme	42	Encourager la réalisation des plans de préventions des risques naturels d'inondation sur le territoire amont du territoire du SAGE	Non
		43	Intégrer la préservation des zones d'écoulement et d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme	Non
		44	Préserver les zones naturelles d'expansion de crues de tout nouvel aménagement	Oui
		45	Reconquérir les zones d'expansion des crues	Non
	R. 3 : Prévention : mise en place de règles de gestion concertée inter-acteurs	46	Partager les connaissances et aboutir à des règles de gestion concertée à l'échelle du territoire du SAGE	Non

		47	Mettre à jour ou établir des protocoles de transfert	Non
		48	Supprimer les points noirs actuels identifiés sur les réseaux routiers	Non
		49	Améliorer la gestion intégrée des eaux pluviales urbaines	Oui
		50	Gérer les eaux pluviales dans le cadre de nouveaux projets ou de rénovations urbaines présentant un rejet d'eaux pluviales au milieu naturel	Non
	R. 4 : Prévention : Limitation des ruissellements à la source	51	Accompagner les élus, les propriétaires fonciers et les aménageurs pour une bonne intégration de la gestion des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'aménagement et dans les projets de réhabilitation	Non
		52	Accompagner les propriétaires fonciers dans la mise en conformité de l'existant	Non
		53	Réaliser les travaux de rétention et de traitement des eaux de pluie sur les infrastructures et les bâtiments publics existants	Non
		54	Sensibiliser les agriculteurs et exploitants forestiers aux pratiques permettant de limiter le ruissellement des eaux et ses impacts sur les milieux aquatiques	Non
	R. 5 : Protection : augmentation des capacités de transfert et d'écrêtement	55	Etudier les solutions pour maîtriser les risques et réduire les débordements de réseaux dommageables sur les zones les plus vulnérables	Non
Patrimoine				
Accompagner la valorisation et la restauration du patrimoine hydraulique, du petit patrimoine bâti et du patrimoine paysager	P.1 : Protection et valorisation du patrimoine naturel, paysager et historique	56	Renforcer et promouvoir les circuits de valorisation du patrimoine hydraulique et du patrimoine bâti en lien avec l'eau	Non
		57	Communiquer auprès du grand public sur l'histoire de la Bièvre	Non
		58	Promouvoir la valorisation du patrimoine naturel	Non
		59	Suivre les réflexions sur le rétablissement de la continuité hydraulique entre le réseau des étangs et rigoles du plateau de Saclay et Versailles	Non